

Préface de la Coordinatrice de l'action climatique de la ville de Vienne

Mag. DDr Christine Fohler-Norek

Coordinatrice de l'action climatique de la Ville de Vienne
Direction générale des services – Coordination de l'action climatique



Depuis dix ans, la ville de Vienne a un programme très complet d'action climatique, le « KliP Wien ». Il a été adopté en 1999 par le Conseil municipal de Vienne pour une durée jusqu'en 2010. L'objectif d'éviter jusqu'à cette date 2,6 millions de tonnes annuelles d'équivalents CO₂ a été atteint dès 2006 ; à l'heure actuelle, nous arrivons déjà à environ 3,1 millions de tonnes annuelles évitées.

Bien avant la fin de la période de validité, soit en 2007, on a commencé à préparer le programme successeur (« KliP II »), qui doit durer jusqu'en 2020. De nombreux groupes de travail de tous les secteurs de l'administration municipale, des entreprises et fonds municipaux et des milieux environnementaux de Vienne ont élaboré le projet. Le processus a été coordonné par la Direction générale des services – Coordination de l'action climatique et accompagné par un groupe de pilotage du projet réunissant des responsables politiques de tous les partis représentés au Conseil municipal de Vienne et des experts.

Bien entendu, les expériences recueillies jusqu'à présent dans le cadre de la mise en œuvre du KliP Wien et les résultats des rapports d'évaluation sont venus alimenter le nouveau KliP II. Le projet a pu être achevé en automne 2009, et soumis au Conseil municipal de Vienne pour prise de décision.

Avec l'adoption du KliP II par le Conseil municipal de Vienne un an déjà avant l'expiration de la première période de validité du KliP Wien, une poursuite sans faille de ce dernier est assurée.

Vienne, novembre 2009

Christine Fohler-Norek

Objectifs du « KliP II »

Moins 21 % d'émissions de gaz de serre par habitant en 2020 en comparaison avec 1990 – tel est l'objectif de protection du climat que la ville de Vienne entend atteindre avec l'actuel programme KliP II (Programme d'action climatique de la ville de Vienne, prolongation 2010-2020). La prolongation du KliP I adopté en 1999 englobe 37 programmes de mesures avec un total de 385 mesures individuelles dans cinq champs d'action :

- production d'énergie
- utilisation de l'énergie
- mobilité et structure urbaine
- achats, gestion des déchets, agriculture et sylviculture, protection de la nature
- travail de communication

La mise en œuvre des mesures prévues permettra d'éviter dans la période de 2009 à 2020 **1,4 million de tonnes annuelles d'émissions de gaz de serre**.

Avec les 3,1 millions de tonnes annuelles déjà évitées grâce au programme KliP I adopté en 1999, on évitera ainsi en 2020, en raison de la mise en œuvre du programme d'action climatique, au moins près de 4,5 millions de tonnes annuelles de gaz de serre. Les mesures prises et prévues visent les domaines s'inscrivant effectivement dans le périmètre d'influence de Vienne, et susceptibles d'être modifiés par des mesures de la ville ou du land de Vienne.

L'action climatique à Vienne : des mesures concrètes aux objectifs concrets

Augmentation de la part du chauffage urbain à 50 % : cet objectif doit être atteint grâce à un plan de développement continu de Wien Energie Fernwärme, à une extension des réseaux, à des augmentations de l'efficacité et au recours à des sources d'énergie renouvelables.

Poursuite des efforts d'assainissement thermique des

bâtiments : l'assainissement des bâtiments recèle un grand potentiel, notamment aussi dans le domaine du programme d'encouragement Thewosan. On n'entend toutefois pas seulement adapter les dispositions relatives aux aides, mais également définir de façon encore plus stricte les valeurs seuils pour les nouvelles constructions et les assainissements dans les prescriptions réglementaires (par ex. règlement de la construction).

Développement des transports en commun, réduction du transport en voiture et promotion de l'écomobilité englobant les transports en commun, les cyclistes et les piétons. L'attention spéciale portée au cyclisme aura une importance particulière à l'avenir. L'augmentation de l'attrait des déplacements à pied apportera également une contribution importante à la réduction des émissions de gaz de serre.

Dans ce contexte, on peut également s'attendre à ce qu'en raison du progrès technique des véhicules à moteur et d'autres mesures d'accompagnement, les émissions de gaz de serre issues de la circulation automobile à Vienne diminueront sensiblement.

Plus de deux fois plus d'énergie finale provenant de sources renouvelables en comparaison avec 1990.



On entend ici exploiter les diverses possibilités de la ville de Vienne et de ses entreprises pour l'utilisation des différentes formes de sources d'énergie renouvelables, aussi bien sur le territoire de la ville qu'à l'extérieur de celle-ci.

Définition d'un programme de sécurité d'approvisionnement énergétique : du point de vue de la protection du climat, ce plan doit accorder une grande place aux aspects « efficacité énergétique » et « énergies renouvelables ». Des mesures concrètes pour la réduction du besoin en énergie grâce à une augmentation de l'efficacité énergétique, ainsi que pour l'utilisation accrue d'énergies renouvelables, revêtent ici une importance élémentaire.

Afin de soutenir pour le mieux la réalisation des objectifs, on entend maintenir l'organisation actuelle de la structure et des processus dans le domaine de l'action climatique de la ville de Vienne.

3,1 millions de tonnes de gaz de serre évitées grâce à KliP I

Le programme KliP I en vigueur depuis dix ans est un modèle réussi, et a permis d'atteindre grâce aux mesures ambitieuses prises dans tous les secteurs de la municipalité une réduction de 3,1 millions de tonnes de gaz de serre. L'objectif initial, qui consistait à éviter 2,6 millions de tonnes jusqu'en 2010, a été atteint dès 2006, comme le confirme également l'Agence autrichienne de l'énergie dans son évaluation. Vienne a les émissions de gaz de serre par habitant les plus faibles de toute l'Autriche.

Réduction des émissions causées à Vienne

Si l'on considère les émissions qui peuvent être évitées par des mesures de la ville de Vienne, les émissions de gaz de serre de Vienne sont tombées entre 1990 et 2006 de 5,58 millions à 5,25 millions de tonnes d'équivalents CO₂, ce qui représente une diminution d'environ 6 %.

Pour parvenir à ce chiffre, l'Agence autrichienne de

Contenus du KlIP II

l'énergie a soustrait de l'inventaire de la pollution atmosphérique de l'Office fédéral de l'environnement les émissions du secteur de l'alimentation en énergie qui sont soumises au système européen d'échange des quotas d'émissions, ainsi que les émissions des transports qui ont lieu à l'extérieur de Vienne, mais sont imputées à Vienne selon les usages internationaux, puisqu'elles ne peuvent pas être influencées par les mesures d'action climatique viennoises.



Pour la définition des objectifs de la future politique viennoise de protection du climat, il est utile de ne considérer que les émissions des secteurs s'inscrivant effectivement dans le périmètre d'influence de Vienne et susceptibles d'être modifiées par des mesures politiques de la ville ou du land de Vienne. Ce sont : la petite consommation, l'industrie, le secteur des déchets et l'agriculture en totalité ; dans

le domaine des transports, il s'agit des émissions sur le réseau routier viennois, et dans l'alimentation en énergie, des émissions des installations non soumises au système d'échange des quotas d'émissions. Les objectifs à présent déterminés dans KlIP II ont été largement discutés et adoptés en fonction de ces considérations, et déboucheront sur la réalisation des objectifs – moins 21 % d'émissions de gaz de serre par habitant jusqu'en 2020 en comparaison avec 1990.

En d'autres termes : si les émissions de gaz de serre influençables par Vienne étaient encore de 3,73 tonnes par habitant en 1990, elles ne seront plus que de 2,94 tonnes en 2020 en raison du programme d'action climatique de Vienne ; chaque habitante et habitant de Vienne émettra ainsi en moyenne en 2020 environ 790 kg de gaz de serre de moins que 30 ans auparavant.

■ Champ d'action A « Production de l'énergie »

Ce champ d'action englobe essentiellement tous les projets côté fourniture/production destinés à réduire les émissions de CO₂ dans le domaine de la production de chaleur (urbaine), de froid (urbain) et de courant sur lesquels Vienne peut exercer une influence directe. Ce champ d'action contient également les mesures visant à modifier le mix des sources d'énergie chez le consommateur final.

■ Champ d'action B « Utilisation de l'énergie »

Dans ce champ d'action, l'accent porte sur une utilisation aussi efficace que possible de l'énergie par le consommateur final. Les mesures d'action climatique visent ici en particulier les aspects relatifs aux bâtiments, qui englobent tous les domaines de l'utilisation de l'énergie pour la construction et l'exploitation d'un bâtiment. Le champ d'action comprend par ailleurs des mesures concernant l'éclairage public, les engins non routiers à moteur à combustion et les appareils électriques.

■ Champ d'action C « Mobilité et structure urbaine »

Le champ d'action « Mobilité et structure urbaine » vise à réduire directement et indirectement les émissions de gaz de serre résultant des transports. Il mise donc d'une part sur la promotion de modes de transport écologiques tels que le cyclisme, les déplacements à pied, les transports en commun ou le car-sharing.

D'autre part, cette stratégie axée sur l'offre est complétée par des restrictions d'utilisation des modes de transport qui, contrairement aux modes précités, ont un impact défavorable sur l'environnement et le climat.

Il s'agit d'augmenter la combinaison des différents moyens de transport, de façon à ce que l'on utilise fondamentalement toujours le mode de transport convenant le mieux au besoin de transport en question.

■ Champ d'action D « Achats, gestion des déchets, agriculture et sylviculture, protection de la nature »

Les marchés publics et la gestion des déchets constituent, à côté de l'énergie et des transports, des domaines importants pour la protection du climat. Les programmes de mesures de ce champ d'action visent donc à réduire les émissions de gaz de serre résultant de processus d'achats et de la gestion des déchets de la ville de Vienne. En outre, ce champ d'action englobe également des mesures dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture et de la protection de la nature.

■ Champ d'action E « Travail de communication »

Ce champ d'action regroupe toutes les prescriptions pour le travail de communication relatif à l'ensemble du programme d'action climatique. Les programmes de mesures de ce champ d'action visent à informer la population de Vienne ainsi que d'autres acteurs importants pour la mise en œuvre, et à générer par sensibilisation des comportements favorables au climat.

■ Adaptation au changement climatique planétaire

Finalement, le KlIP II contient également des considérations relatives aux mesures d'adaptation de la ville de Vienne au changement climatique planétaire. Les mesures requises seront élaborées dans les années à venir.

Renseignements complémentaires à propos du programme d'action climatique de Vienne:
www.wien.gv.at/umwelt/klimaschutz/

Propriétaire de la publication et éditeur: Municipalité de Vienne,
Direction générale des services – Coordination de l'action climatique
Rédaction: Christine Fohler-Norek. Courriel: post@md-klip.wien.gv.at
Photos: Shutterstock, Layout: Pinkhouse Design GmbH. Impression: AV-Astoria Druckzentrum. XII/2012
Imprimé sur du papier écologique du dossier d'échantillons d'« ÖkoKauf Wien ».

Programme d'action climatique
de la ville de Vienne
Prolongation 2010-2020 – Version abrégée



Stadt+Wien
Wien ist anders.